

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Cher MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restriction dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Cher MM. HAYAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Septembre 1875.

Chronique générale.

On lit dans l'Echo universel :

On a reçu, au ministère de l'intérieur, tous les rapports des préfets sur la situation politique et notamment sur la composition probable, dans chaque département, du corps électoral sénatorial.

Ces rapports seront résumés dans un travail d'ensemble qui sera soumis au conseil des ministres.

Les rapports des préfets exerceront, sans contredit, une réelle influence sur la décision que prendra le gouvernement relativement à la date de la dissolution.

Pendant qu'en Autriche le gouvernement a eu la dignité d'empêcher les sujets allemands de fêter l'anniversaire de Sedan, un journal anglais a eu l'indignité d'insulter au malheur des vaincus du 2 septembre de 1870.

Le Times a publié un écourant article pour remercier la providence d'avoir donné la victoire à la Prusse et d'avoir abaissé la France. Ce journal voit dans ce triomphe de l'armée allemande un triomphe de protestantisme sur le catholicisme, comme si dans la lutte gigantesque de 1870 ces religions eussent été en jeu. C'était une guerre de race à race, et la meilleure preuve c'est que les corps d'armée qui nous ont fait le plus de mal, les Bavares, les Wurtembergeois, étaient surtout composés de soldats catholiques.

Le Times se réjouit des victoires qui ont fait de Berlin l'arbitre de l'Europe et qui ont écrasé la France. Il reste à savoir si Palmerston, Peel et Pitt eussent tenu un pareil langage. Il reste à savoir si le peuple anglais partage la joie du journal de la cité et si le cabinet de Saint-James lui-même, surtout dans les circonstances actuelles, ne regrette pas plus vivement que jamais l'abaissement de la France.

Au lendemain de nos désastres, la diplomatie russe a d'un trait de plume effacé tous les avantages si chèrement acquis dans la guerre de Crimée, grâce au concours de nos milliards et de nos armées. Aujourd'hui il est question du partage de la Turquie, de l'anéantissement de l'influence de l'Angleterre en Orient. La France n'est plus là pour donner la main à ses alliés de 1854. Le Times se réjouit aujourd'hui, il pleurera peut-être demain, mais il sera trop tard. La victoire de Sedan a tué l'alliance anglo-française.

Différents conseils municipaux ont ouvert des souscriptions publiques pour se procurer des subsides destinés aux familles des réservistes appelés sous les drapeaux.

Cette semaine, les mairies de Paris commenceront à distribuer des secours aux familles des réservistes nécessiteux. Le conseil municipal de Reims vient de voter aussi, à cet effet, une somme de 3,000 francs.

Les femmes nécessiteuses de nos jeunes soldats recevront un franc par jour, plus 50 centimes par enfant. Cette indemnité sera payée à la fin de chaque semaine.

La province n'a pas présenté un grand nombre de candidats aux divers grades de l'armée territoriale ; en revanche, Paris s'est fait remarquer sous ce rapport. La capitale, en effet, compte pour près d'un tiers sur les 5,500 admis.

CHATEAUBRIAND.

A propos de l'inauguration de la statue de Chateaubriand à Saint-Malo, la Gazette de France a consacré à la mémoire de l'illustre auteur du Génie du Christianisme un long article commençant ainsi :

« La statue de Chateaubriand a été élevée dimanche, 5 septembre, sur une des places de Saint-Malo, en face de la maison où il reçut le jour, il y a cent six ans. Le même honneur avait été décerné à Beryer, le 25 avril dernier, dans la ville de Marseille.

« C'est une coïncidence digne de remarque qu'au moment où le gouvernement de la France semble s'éloigner le plus des institutions de la Restauration, des hommages publics sont rendus à deux des plus grands hommes de cette époque. A elle, en effet, appartient le plus grand écrivain et le plus grand orateur de notre temps ; et ce n'est point là, sans doute, un pur résultat du hasard : les belles moissons doivent toujours beaucoup au sol où elles éclosent.

« La vie de M. de Chateaubriand n'a point été, il est vrai, renfermée dans les quinze années de la Restauration ; mais on peut dire qu'elle a tourné tout entière autour de ce mémorable événement. Tout ce qu'il a écrit avant ou après a été consacré à le préparer ou à le regretter. Personne plus que lui n'avait compris combien il importait de rattacher la France à ses anciennes traditions, non pas pour l'y emprisonner, mais pour lui rendre le point d'appui, lui donner la sûreté et l'élan nécessaires à l'accomplissement de ses destinées nouvelles.

« Il n'a pas réussi dans cette tâche ; mais il en avait le sentiment au plus haut degré : de là l'éclat et les ombres qui se mêlent autour de sa mémoire, laquelle n'en reste pas moins impérissable aux yeux de la postérité ; les acclamations qui saluent en ce moment son image suffisent à le démontrer.

« La première moitié de ce siècle a été remplie de son nom. Dans toute cette période, il n'en est pas de plus retentissant, sans excepter celui qui était monté si haut, et qui a subi depuis de si mortelles éclipses..... »

M. Delbreil, maire de Montauban, a prononcé, à la distribution des prix des Frères de Villebourdon, un discours dont nous regrettons de ne pouvoir citer que quelques extraits. Après avoir rappelé les aveux faits par des membres de l'Université sur l'état de l'enseignement supérieur avant le vote de la nouvelle loi, il ajoute :

« Deux grands faits ressortent de ceci : c'est, en premier lieu, que le masque est désormais tombé et le mot de l'énigme trouvé. Si on s'opposait systématiquement à l'affranchissement de l'enseignement supé-

rieur, c'est qu'on ne voulait pas que la lumière se fit, et que la manifestation de la vérité religieuse éclatât au grand jour de la publicité.

« Le second fait qui demeure désormais acquis, c'est que l'idée religieuse, pour laquelle on a toujours manifesté de si grands dédain, n'est pas aussi ennemie du savoir, ni aussi pauvre de conceptions qu'on affectait de le proclamer partout.

« Ah ! certes, messieurs, nous pouvons aujourd'hui, nous, croyants, relever hardiment la tête à la vue de ce qui se passe en ce moment. La loi d'affranchissement date de quelques jours à peine, et déjà le gant est fièrement relevé par nos évêques ; trois villes, Lille, Paris, Angers, se déclarent déjà prêtes à ouvrir chacune leurs facultés d'enseignement supérieur, et deux autres villes du Midi s'occupent activement de recruter le personnel qui leur est nécessaire pour organiser la leur. »

L'orateur rend ensuite hommage au dévouement toujours modeste des Frères. Il rappelle leur belle conduite pendant l'inondation, parle du héros chrétien et de son dévouement sans calcul et sans le moindre souci de la gloire qui peut lui en revenir. Le discours se termine ainsi :

« Messieurs, il y a quelques jours à peine, de l'autre côté du détroit, sur les rives de la verte Erin, un splendide et grandiose spectacle s'est produit. On y célébrait le centenaire de l'illustre O'Connell, cet orateur incomparable, qui a épuisé son éloquence et usé sa vie pour rendre la liberté à son infortunée patrie, et lui assurer des jours meilleurs. Et les foules immenses accourues de toutes parts ont témoigné par leurs acclamations enthousiastes combien le souvenir du grand libérateur de l'Irlande était encore vivant dans leurs âmes !

« Quel autre sentiment que le sentiment chrétien a pu inspirer ce grand homme et le raffermir dans la lutte gigantesque qu'il a eu à soutenir pour briser de vieilles chaînes et ramener un peu de bien-être dans ces pauvres chaumières irlandaises où, depuis des siècles, on ne connaissait plus que les pleurs et la souffrance !

« Ah ! messieurs, c'est qu'en même temps qu'il était grand patriote, O'Connell était aussi un grand chrétien ; il se confessait et communiait ; et c'est au pied des autels qu'il puisait la force de sa volonté, la persistance de son abnégation et l'énergie enthousiaste de son dévouement qui lui ont permis d'avoir enfin raison de résistances désespérées d'une aristocratie puissante et insatiable.

« Inspirez-vous de ces nobles exemples, chers enfants ! demandez au principe chrétien qu'il enflamme vos âmes, qu'il ranime en vous le sentiment du devoir, et vos cœurs seront bientôt pénétrés de cette force et de cette énergie pour le bien qui ne connaît plus d'obstacles.

« Puissent tous les Français le comprendre comme vous et venir puiser aux mêmes sources l'inspiration de ces nobles sentiments ! S'il en était ainsi, nous verrions bientôt surgir de notre sol toute une génération d'hommes au patriotisme indomptable, qui saurait rendre à notre France bien-aimée son ancien éclat et le monopole si envié jadis de ses grandeurs ! »

Le Journal officiel a publié la note suivante :

A la suite des premières opérations des délégués du comité central, présidé par M^o la maréchale de Mac-Mahon, il avait été alloué aux personnes dont les maisons ont été détruites par l'inondation, un secours qui en moyenne s'élevait à 30 0/0. Une récente décision du comité central a doublé le chiffre de ces secours. C'est donc une moyenne de 60 0/0 que recevront les intéressés. Toutes les mesures sont prises pour que les paiements, divisés par compte, se fassent à mesure de l'exécution des travaux. Les sommes qui ne dépassent pas 200 francs seront immédiatement et intégralement payées.

Il résulte du rapport rédigé par M. Dieulafoy, ingénieur de la ville de Toulouse, sur les pertes éprouvées pendant l'inondation, que 209 personnes ont été noyées ou écrasées dans la commune de Toulouse. Sur ces 209 personnes, 198 ont été ensevelies dans le cimetière de la ville, 4 à Portet, 7 à Blagnac, 3 à Merville. Deux militaires sont morts victimes de leur dévouement. On a jeté à la Garonne, enroulé directement ou livré aux équarisseurs : 200 à 240 chevaux, 35 porcs, 15 vaches et 12 chiens.

Sur les 2,212 maisons comprises dans les quartiers inondés, 1,141 sont écroulées ; 346 devront être reconstruites. Les pertes immobilières subies dans la seule commune de Toulouse par la ville ou les particuliers peuvent être évaluées à 41 millions deux cent soixante-dix mille fr. Certaines rues ont été partiellement affouillées ; les allées de Garonne, entièrement ravonnées jusqu'à une profondeur de six mètres. Des bancs de sable et de graviers ont remplacé les terres arables et les ramières.

Dans un quartier, 30 hectares ont été couverts d'une couche de sable et de cailloux roulés, qui varie de 50 centimètres à 4 mètre 50 d'épaisseur.

Enfin, la superficie couverte par les eaux dans la commune de Toulouse est de 3,450 hectares environ ; la plus grande largeur qu'ait atteinte la Garonne est de 3,420 mètres.

Voici l'organisation adoptée, relativement aux petites infirmeries sur les lignes de chemins de fer, pour les voyageurs subitement atteints de maladies ou blessés :

Dans chaque gare de chemin de fer doit se trouver un local composé de trois pièces suffisamment vastes et bien aérées, dont une servira d'infirmerie pour les hommes, l'autre pour les femmes, et la troisième renfermera une pharmacie et une installation pour l'aide-chirurgien de service. Un médecin, deux chirurgiens et une garde-malade seront attachés à chaque gare. En été, les étudiants des Facultés de médecine pourront être désignés pour assister les médecins, et les compagnies de chemins de fer seront tenues de leur fournir des logements. Les soins donnés aux voyageurs seront gratuits, mais il sera établi des trones dans lesquels on pourra déposer des offrandes, destinées à former un fonds spécial d'assistance médicale sur les voies ferrées.

Nous lisons dans le Journal du Loiret :

« Les chasseurs se plaignent que cette année le gibier est encore plus rare qu'à l'ordinaire. Nous croyons que ces plaintes sont exagérées, surtout si nous en jugeons par le nombre des pièces qui ont été abattues dans

la seule journée de jeudi par les invités du château de Sully. M. le maréchal de MacMahon et ses deux fils étaient au nombre de ces invités.

» Entrés en chasse à dix heures du matin, les chasseurs, au nombre de huit, ont tiré jusqu'à cinq heures et demie 309 pièces, parmi lesquelles on comptait 228 perdreaux. Les lièvres et les faisans complétaient ce chiffre éloquent. »

La *Volkszeitung*, de Berlin, parlant de la mauvaise situation des affaires commerciales et financières de l'Allemagne, dit que cet état de choses ne provient pas de spéculations de Bourse, mais des milliards qui ont afflué dans le pays. Voici ce que dit la feuille prussienne :

« Le prix des aliments et des logements est encore si élevé, par suite de l'augmentation artificielle du numéraire, que les ouvriers ne peuvent pas vivre avec un salaire minime. L'élévation des salaires nous empêche de concourir avec l'étranger, ce qui restreint notre activité industrielle et occasionne le renvoi d'un grand nombre d'ouvriers. »

Le gouvernement italien a coupé court à la souscription ouverte par Garibaldi et son fils aîné Menotti, dans les colonnes du *Popolo Romano*, en faveur des blessés slaves de l'Herzégovine. Il n'y avait d'ailleurs que trois souscripteurs : Garibaldi, son fils et le directeur du journal. Total : 470 fr. Chacun reprend son argent.

Un nouveau journal, publié à Genève par un groupe de prosaïtes, sous le titre : *la Révolte*, vient d'être interdit en France.

Mais ce journal circule à Genève, où le prêtre catholique ne peut pas paraître en soutane dans les rues.

BOUTADES.

Il est quelque chose de plus précieux que la richesse, c'est la vie ; il est quelque chose de plus précieux que la vie, c'est la liberté ; il est quelque chose de plus précieux que la liberté, c'est l'honneur.

Où l'amour de la famille est mort, l'amour de la patrie est bien près de mourir... et vice versa.

Combien d'hommes honorés ne doivent qu'au hasard de n'avoir pas porté la casaque du forçat ! Ils n'ont pas été pris la main dans le sac, voilà tout.

La résistance à l'émeute est le second devoir du citoyen. Le premier est la résistance à l'invasion étrangère.

Un homme politique ne doit ni obéir à l'opinion publique ni la combattre : il doit la diriger.

Les partisans de l'égalité absolue ne se piquent pas de mettre d'accord leur doctrine et leur conduite. Ils font tout pour abaisser ceux qui sont au-dessus d'eux, mais ils se gardent bien de rien faire pour élever ceux qui sont au-dessous.

Autant ces trois choses : vertu, liberté, charité, sont dignes de notre amour, de notre admiration, autant nous devons mépriser et haïr les moralistes sans vertu, les libéraux qui s'imposent, et les égoïstes qui parlent de fraternité.

Pour le bouquet, la boutade sur les hypocrites de la démocratie :

Les tartufes politiques préchent l'égalité et sont d'un orgueil insupportable, la fraternité et soufflent la haine dans tous les cœurs, la liberté et accablent d'injures et de calomnies ceux qui ne pensent pas comme eux. Ils se font les apôtres de toutes les utopies et bavent leur fiel sur les vieilles doctrines ; ils ouvrent des clubs et ferment des temples ; ils parlent de morale et... Dieu sait ce qu'ils font. Enfin ils crient au despotisme chaque fois que la police arrête un vaurien ou impose silence à un énergumène, et, s'ils sont maîtres un jour, ils ferment la bouche à quiconque ne s'aplatit pas devant eux et fusillent les honnêtes gens.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Les catholiques de toutes les provinces de l'empire d'Allemagne se sont abstenus d'assister et de prendre part aux fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du 2 septembre, anniversaire de la bataille de Sedan.

TURQUIE.

Constantinople, 7 septembre.

Les télégrammes officiels annoncent :

1° Que le gouvernement serbe a déclaré qu'il ne participerait en aucune façon à l'insurrection et qu'il garderait une complète neutralité ;

2° Que l'ordre est entièrement rétabli en Bosnie depuis la défaite complète infligée à une bande de volontaires serbes dans le kandjak de Zvornik ;

3° Que l'insurrection a presque complètement disparu dans l'Herzégovine, où de nombreux insurgés font leur soumission et où les troupes turques parcourent le pays sans rencontrer nulle part la moindre résistance.

Les télégrammes officiels ajoutent que le rétablissement parfait de l'ordre est probable avant même que les consuls soient en état d'y prêter leur participation.

ESPAGNE.

Le général Yoldi, que Sa Majesté Charles VII vient de nommer membre du conseil, vient d'adresser l'ordre du jour suivant aux soldats navarrais dont il avait le commandement en chef :

« Sa Majesté le roi notre seigneur (que Dieu garde), par son royal décret du 14 courant, a daigné me nommer membre du conseil supérieur de la guerre. Par ce motif, j'ai été remplacé dans ce commandement général de Navarre par le général de brigade des armées royales don José Lerga et Donamaria, qui vient de prendre possession de ce poste avec toutes les formalités d'ordonnance.

» Avant de quitter la brave division de Navarre, que j'ai eu l'honneur de commander, je dois prendre congé de ses soldats.

» Je vous rends témoignage à tous de ma reconnaissance et de mon admiration pour les manifestations de sympathie et de respect dont j'ai été l'objet parmi vous, et pour votre dévouement et votre patience à supporter le pénible service de la défense de la ligne étendue dont la garde vous est confiée. Je pars pour une autre province où je vais occuper le poste que Sa Majesté m'a assigné, mais je porte dans mon cœur une affection sincère que je n'ai cessé de sentir pour vous. Vous avez donné mille preuves d'héroïsme dans les combats ; j'espère que vous continuerez d'être toujours à la hauteur de votre renommée.

» Je vous recommande la pratique étroite de la discipline, source de l'ordre, du respect et de l'importance de toute corporation militaire, et je vous conjure de dédaigner les promesses trompeuses de l'ennemi, qui cherche à vous séduire pour vous persécuter après, pour vous exiler ou vous réduire à l'esclavage. Ne perdez point de vue que, chez des soldats vaillants comme vous, l'obéissance et la loyauté sont les premières vertus pour combattre ceux qui ont pour système le ravage, le pillage et l'incendie partout où ils parviennent à pénétrer.

» Votre général,
» JUAN YOLDI.

» Estella, 30 août 1875. »

Nouvelles militaires.

LE SALUT EN MER.

Les règles de la politesse exigent que l'on salue quiconque ôte son chapeau en passant à côté de vous ou que l'on s'incline plus ou moins profondément. Les formes de salut sont diverses, et c'est manquer de savoir-vivre que de ne pas prendre l'initiative du salut ou de n'y pas répondre.

Si, sur terre, ces usages de civilité sont généralement observés, on peut dire que, sur mer, ils ont un caractère de stricte étiquette. Manquer au salut que les vaisseaux de toutes les nations se doivent réciproquement ou qu'ils doivent rendre aux approches

des forteresses, c'est s'exposer à des violences et donner lieu à des complications internationales très-sérieuses.

Le cérémonial maritime est curieux à connaître. De nos jours, où l'on s'occupe tant de nos vaisseaux cuirassés, de notre flotte, on apprendra avec intérêt les principaux détails de ce cérémonial.

Il y a en mer cinq espèces de salut :

1° le salut du pavillon ; 2° le salut par le canon ; 3° le salut des voiles ; 4° le salut par la mousqueterie ; 5° le salut par la voix.

Le salut du pavillon se rend en amenant le pavillon de poupe : c'est un acte de la plus grande soumission qui ne se rend jamais qu'au supérieur, par exemple d'un navire marchand aux vaisseaux de guerre ou aux forteresses d'une puissance dans une mer qui lui est sujette.

Le salut par le canon se fait en tirant un certain nombre de coups dont le nombre varie suivant le rang de celui qui rend ou qui reçoit le salut. Le salut du canon chargé à boulet est le plus honorifique. Presque toutes les nations saluent d'un nombre impair ; trois, cinq, sept, neuf, jusqu'au salut royal de vingt et un coups.

Le salut des voiles consiste à baisser les huniers jusqu'à demi-mât. Ce salut n'est observé que par les navires marchands lorsqu'ils rencontrent un vaisseau de guerre. Celui-ci ne le rend jamais. C'est un hommage rendu par le protégé au protecteur.

Le salut par la mousqueterie n'a guère lieu que dans les occasions de réjouissances ou d'allégresse publiques.

Le salut par la voix se pratique après le salut par le canon ou quand on ne veut ou on ne peut rendre le salut du canon, par exemple lorsqu'on rencontre un vaisseau portant le pavillon amiral. Dans ce cas, l'équipage du vaisseau monte sur les vergues et, agitant de la main droite le chapeau en l'air, il pousse des vivats au signal du sifflet.

Toutes les puissances de l'Europe exigent que les vaisseaux étrangers, soit de commerce, soit de guerre, voyageant seuls ou réunis en escadres ou en flotte, lorsqu'ils passent sous le tir du canon de leurs ports ou forteresses, rendent le salut tant du canon que du pavillon.

D'autres actes de courtoisie sont en usage, ils consistent : 1° à arborer en même temps que son propre pavillon le pavillon de la nation qu'on veut honorer ; 2° à le porter sous vent, ce qui est la même chose que, sur terre, de céder la droite ; 3° à envoyer à bord de l'autre vaisseau un officier pour complimenter le commandant ; 4° à se placer sous le pavillon de l'autre vaisseau.

Malgré la rigueur des principes du cérémonial maritime entre les nations, les souverains, les princes et princesses sont dispensés de l'observation de tout cérémonial, et reçoivent au contraire partout les honneurs du canon, même de la part des forteresses étrangères où ils abordent. La même distinction leur est accordée lorsqu'ils se rendent à bord d'un vaisseau de guerre pour le visiter : dans ce cas, le salut du canon est accompagné du salut de la voix.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS ADMINISTRATIF.

A l'occasion de l'appel des réservistes de la classe de 1867, le Conseil municipal de Saumur, dans sa séance du 7 de ce mois, a exprimé le désir de venir en aide aux familles qui se trouveraient privées de leurs ressources nécessaires par cet appel.

L'Administration municipale invite donc les personnes qui auraient à souffrir gravement de la mesure légale que vient de prendre le gouvernement, à se présenter dans les bureaux de la Mairie.

Saumur, 8 septembre 1875.

Le Maire, LECOY.

Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Dépôt des marques de fabriques françaises en Allemagne.

Une loi promulguée à la date du 30 novembre 1874, et mise en vigueur le 1^{er} mai dernier, règle la propriété des marques de fabrique et de commerce en Allemagne.

Un décret rendu le 8 février 1875 règle les mesures d'exécution de ladite loi et détermine les conditions et les formalités diverses du dépôt.

D'après ce décret, les formalités que les industriels et négociants français ont à remplir pour le dépôt de leurs marques de fabriques en Allemagne, sont fixées ainsi qu'il suit :

« Les pièces à déposer, conformément à la loi du 30 novembre 1874, seront établies par les commerçants ou fabricants français à leurs risques et périls.

» Ceux des commerçants français qui ont des succursales en Allemagne, auront à effectuer le dépôt de leurs marques, non pas à Leipzig, mais dans la ville où ces succursales ont leur siège.

» La demande du dépôt doit être accompagnée de quatre dessins, ainsi que du cliché de la marque.

» Les dimensions du modèle et du cliché ne pourront dépasser 3 centimètres de haut sur 3 centimètres de large. Le diamètre du cliché ne pourra être au-dessus de 23 millimètres.

» L'un des quatre dessins sera collé sur une des feuilles du registre tenu à cet effet.

» Le cliché est destiné à reproduire le type de la marque dans les colonnes du *Moniteur de l'Empire*, publié à Berlin.

» Après avoir servi à Berlin, le cliché sera renvoyé au tribunal de commerce de Leipzig, pour être restitué aux ayants-droits.

Le dépôt peut être fait par la partie intéressée en personne, ou par un fondé de pouvoir spécial, muni à cet effet d'une procuration en blanc dûment légalisée.

» La procuration devra contenir la description exacte des marques, et faire connaître, en outre, l'espèce des marchandises auxquelles elles s'appliquent et la manière dont elles sont apposées sur ces marchandises (enveloppe ou objet fabriqué).

» Le déposant devra d'ailleurs s'engager, dans cette procuration, à se soumettre à la juridiction du tribunal de commerce de Leipzig pour toutes les contestations qui surviendraient à la suite du dépôt de ses marques.

» En dehors de la procuration et des modèles précités, les intéressés auront à fournir un certificat dûment légalisé, délivré par l'autorité compétente de leur domicile, et constatant :

1° Que le déposant possède à..... un établissement de commerce ou une maison de commerce ;

2° Que soit comme chef d'un établissement industriel, soit comme chef d'une maison de commerce, le déposant signe sous la raison.... et que c'est sous cette raison qu'il débite les produits de sa fabrique ou de son commerce ;

3° Que les marques présentées à Leipzig sont identiques avec celles déposées en France, et qu'elles y jouissent de la protection légale.

» Afin de vérifier, d'ailleurs, l'identité des marques présentées à Leipzig avec celles déposées en France, le certificat délivré par l'autorité française doit être accompagné du dessin de ces marques. Le certificat sera cousu au dessin et parafé *ne varietur*.

» Toutes les pièces qui précèdent doivent être adressées franco au consulat de France à Leipzig par les commerçants ou fabricants français qui désirent profiter des facilités que leur offre l'intervention consulaire dans cette ville, après versement entre les mains de M. Flury-Hérard, banquier à Paris, d'une provision destinée à assurer le remboursement des frais.

» Ces frais représentent pour chaque marque :

	Mars.	fr.	c.
» Dépôt	50	62	50
» Publication au <i>Moniteur de l'Empire</i>	6	7	50
» Rémunération au tiers porteur de la procuration ..	3	3	75
» Plus frais de traduction et de chancellerie.			

» L'ensemble approximatif peut être évalué à 116 francs par marque déposée.

» Si les pièces à présenter (procuration et certificat) sont collectives pour plusieurs marques, il y aura une économie sur les frais de traduction et de chancellerie.

Les industriels et négociants français devront avoir soin de reproduire fidèlement, dans les pièces à fournir à l'appui de leur demande, le libellé des déclarations formulées ci-dessus, sous peine de voir le dépôt non admis pour vice de forme.

Le Conseil municipal du Mans a voté, à l'unanimité, une somme de 2,000 fr. pour

aux familles nécessiteuses des ré-
cesses de la ville.

les journaux du Mans racontent la mort
chasseur tué dimanche par son compa-
de chasse.

franchir un fossé, V... saute le
près par son ami. Une bran-
le chien du fusil, le coup part
malheureux V... recoit toute la charge
les reins. Une heure après il était

quelques détails navrants qui nous
racontés :

contre-maitre chez M. Bollée, est
un bon mari et un bon
ouvrier, un bon mari et un bon
étant malade depuis long-
sa famille assez nombreuse, V...
la résolution de ne plus chas-
comme son permis de chasse
dernière lui donnait encore le
à l'ouverture, il voulait en

avait bien cherché à le dissua-
de rester auprès d'elle ; mais,
je veux vous faire manger un
gibier, puisque c'est mon dernier
que j'en profite. Tu ne vou-
me priver de ce plaisir, n'est-ce
Du reste, je ne serai pas long-

était bien son dernier jour en ef-
malheureux ; et s'il n'a pas été
absent, dans quel état a-t-il été
la maison ? Quelle horrible dou-
pour une mère et pour ses enfants !
un père, un mari aimé, attendre avec
impatience son retour et revoir un ca-

dans l'Espérance du peuple, de
voyant paraître dans nos rues, le 4
réserveistes appelés pour ser-
huit jours, nos souvenirs se re-
malgré nous à ce lugubre anni-
cher aux Prussiens et aux radi-

les pauvres réserveistes se sentaient hu-
de porter ces grotesques accoutre-
de la dictature de l'incapacité.

Nous sommes surpris de voir nos ma-
militaires encore remplis de ces four-
des amis de Gambetta. Nous avons
qu'on les aurait distribués aux inon-

la population est attristée de voir ainsi
nos réserveistes.

VILLE DE MONTEUIL-BELLAY.
Assemblée et Foire de SAINT-LUBIN.
Le dimanche 19 septembre 1875.

Maire de la ville de Montreuil-Bellay
le public que, comme les années
gratuites, — ascension d'un bal-
de cognac horizontal, — feu
d'habitude, les marchands étala-
autres, trouveront de bonnes
à leur disposition, aide et protection.
CH. DE CAQUERAY, maire.

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.
Maire de Brain-sur-Allonnes donne
l'Assemblée et la Foire dites de
auront lieu les 19 et 20 sep-
Théâtre de Saumur.
Scrivaneck, que nous avons applau-
à diverses reprises, fera de
son apparition demain jeudi sur
L'excellente actrice parisienne
cette fois de M. Vassor, un
tailleur et un des bons artistes du
MM. Saint-Omer, du même
Guillon, du Gymnase, Chartier,
de Montcaubère dans le *Homard*,
d'Edmond Gondinet ; puis, dans

une revue intitulée : *le Tour de la Boule*, il
imitera un certain nombre d'acteurs pari-
siens bien connus. Le spectacle commencera
par *le Salon d'attente*, comédie de Jules Pré-
vel.

COMBIEN J'AI DOUCE SOUVENANCE.

Dimanche dernier, à Saint-Malo, au mo-
ment de l'inauguration de la statue de Cha-
leubriand, on a exécuté à grand orchestre
la chanson : *Combien j'ai douce souvenance*,
que nos mères ont si souvent répétée. Nous
croyons être agréable à nos lecteurs en re-
produisant cette vieille chanson, inspirée à
l'illustre écrivain par le souvenir du manoir
de Cambourg, où s'écoulèrent les années de
son adolescence :

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance.
Ma sœur, qu'ils étaient beaux, ces jours
De France.
O ! mon pays, sois mes amours.
Toujours.

Te souvient-il que notre mère,
Au foyer de notre chaumière,
Nous pressait sur son cœur joyeux,
Ma chère !
Et nous baisions ses blancs cheveux,
Tous deux.

Ma sœur, te souvient-il encore
Du château que baignait la Dore
Et de cette si vieille tour
Du Maure
Où l'airain sonnait le retour
Du jour.

Te souvient-il du lac tranquille
Qu'effleurait l'hirondelle agile !...
Du vent qui courbait les roseaux
Mobiles,
Et du soleil couchant sur l'eau,
Si beau.

Oh ! qui me rendra mon Hélène
Et ma montagne et le grand chêne.
Leur souvenir fait tous les jours
Ma peine.
O ! mon pays, sois mes amours
Toujours.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE.

L'abbaye de S'-Florent.

SAINT-FLORENT-DU-CHATEAU.
(Suite et fin.)

Les moines furent obligés d'évacuer le château,
ou, du reste, ils étaient fort gênés par le voisinage
de la garnison, mais ils ne voulurent point se ren-
dre à Angers. Le saint manifesta par un miracle
sa volonté de rester près de son ancien séjour, et
les moines se fixèrent sur l'embouchure du Thouet,
à Saint-Hilaire-des-Grottes, et ne quittèrent point
le centre de leurs vastes possessions du Saumurois.

Ils ne perdirent pas toutefois les droits que les
rois leur avaient jadis donnés. Comme anciens sei-
gneurs de la *Villa Johannis*, ils avaient conservé
une certaine juridiction sur le territoire où s'était
élevé le *Castrum* avec ses faubourgs. Ces droits fu-
rent confirmés et maintenus par les comtes de
Blois, et, plus tard, par ceux d'Angers.

Bien qu'établis dans leur nouvelle demeure, les
religieux de Saint-Florent n'abandonnèrent pas
complètement le château et réparèrent les ruines
du vieux couvent dont l'église fut reconstruite par
Hubert de Vendôme, évêque d'Angers. Pendant la
construction de leur nouvel établissement, ils y en-
tretiennent encore six moines. Lorsque Geoffroy-
Martel eut reçu de son père le château de Saumur
en don, il renvoya les moines et mit à leur place des
chanoines, qui n'y restèrent que quelques années ;
puis Geoffroy-le-Barbu rappela les moines, ce qui
fit naître un conflit entre eux et les chanoines.

Mais, en 1067, Foulques-Réchin confirma aux pre-
miers la possession de leur ancienne demeure. La
même année, un autre incendie devait encore être
allumé, à la suite d'un siège par Guy, comte de
Poitou, qui détruisit la plus grande partie des ha-
bitations, tant en dedans qu'en dehors du boile du
château ; le couvent ne fut pas plus épargné que le
reste.

Les moines de Saint-Florent, malgré la resti-
tution opérée par le comte d'Anjou, n'en conservèrent
pas moins leur grande abbaye sur la rive gauche
du Thouet, beaucoup mieux située que la pre-
mière, et firent de celle-ci un simple prieuré. Ce
prieuré du château est mentionné dans toutes les
lettres des papes des XII^e et XIII^e siècles, confirma-
tives des domaines de Saint-Florent. Il subit lui-
même bien des vicissitudes diverses. Au XIV^e siècle,
il ne renfermait plus que quatre moines seulement,
d'après un ancien *Pouillé* de l'abbaye de Saint-
Florent, de cette même époque.

En 1333, il fut joint à l'office du chambrier de
l'abbaye. Une cure en dépendait ; elle comprenait
le boile du château et le territoire de Varrains. Le
prieur-chambrier en était curé-primitif, et la pa-
roisse était desservie par un vicaire perpétuel, qui
avait la préséance sur les autres curés de la ville.

En 1562, l'église du château fut pillée, comme
les autres églises du Saumur, par les protestants,
qui n'épargnèrent pas non plus l'abbaye de Saint-
Florent-du-Thouet, et se livrèrent dans tout le
pays à de coupables excès. Trente ans plus tard,
Mornay du Plessis démolissait l'église du château,
pour construire les bastions de la forteresse. Les
paroissiens du boile furent alors obligés de se
réunir dans la chapelle de Varrains, située sur le
territoire de la paroisse. Cette chapelle avait été
fondée, en 1516, pour que les enfants et les servi-
teurs du village de Varrains, situé à quatre kilomè-
tres de Saumur, pussent aller à la messe, le diman-
che, en laissant le temps aux chefs de famille de se
rendre à l'office, à l'église du château.

Il fallait élever une église en dehors des bastions
du château. Mais les catholiques réclamèrent long-
temps : ceux de Saumur voulaient qu'elle fût dans
le boile ; ceux de la campagne demandaient Var-
rains. Duplessis ne voulait pas que l'on construisît
près du château ; aussi les derniers l'emportèrent
et le chef-lieu de la paroisse fut transféré à Var-
rains. L'église de ce bourg fut bénie, le 27 octobre
1619, et mise sous l'invocation de saint Doucelin.
Louis XIII, lors de son passage à Saumur, en 1621,
fit rendre au culte les débris de l'ancienne église
du château que le gouverneur avait changés en ma-
gasin. Cette portion de l'église fut réparée, ou plu-
tôt rebâtie, et bénie, mais ne servit plus que de
chapelle. Le curé de Varrains y venait, seule-
ment à certains jours, et notamment le dimanche
des Rameaux et le jour de la fête de l'Ascension,
célébrer l'office divin ; mais il conserva parmi ses
paroissiens, jusqu'à la révolution, les habitants du
boile.

L'ancienne église Saint-Florent, après avoir été
de nouveau abandonnée, à la révolution, sert
aujourd'hui de caserne. Elle offre peu d'intérêt
pour l'archéologue. Les seules parties anciennes
sont : le mur qui forme le pignon est, et dans lequel
se remarque une grande arcade ; quelques débris
du mur nord, et un autre mur venant s'appuyer au
bas de la grande arcade, également au nord, et
qui appartenait probablement à une abside, aujour-
d'hui noyée dans un magasin d'artillerie. Le tout
est en petit appareil assez régulier du X^e ou du
XI^e siècle, et pourrait bien remonter à la construc-
tion première, au temps de Thibault-le-Tricheur.
Tout le reste est beaucoup plus récent et date cer-
tainement de la reconstruction opérée par Louis XIII,
en 1621. Dans le mur sud, s'ouvrent deux grandes
fenêtres en plein cintre, qui ne remontent pas au-
delà de cette dernière époque. A l'intérieur, on ne
voit pas de traces de voûtes.

Les proportions exigües de cet édifice me font
douter de son origine, et l'on se demande si ce
sont bien là les restes, même remaniés, de la belle
église de Thibault-le-Tricheur ; peut-être n'était-
ce qu'une des anciennes chapelles, qui aura été
restaurée par Louis XIII, pour les besoins du culte.
Il ne faut pas oublier que l'église primitive avait été
brûlée trois fois, et qu'au temps où Duplessis la fit
démolir, ce n'était plus qu'un prieuré. Mais ces
restes n'en sont pas moins fort anciens, du X^e ou
tout au moins du XI^e siècle.

J'ignore si les arcades, noyées dans le mur sud-
est des bâtiments situés à droite de la cour actuelle
du château, et dont j'ai déjà signalé l'existence,
appartenaient au cloître du couvent ou à une autre
construction. L'ancienneté de leur appareil et leur
forme en plein cintre donnent tout lieu de croire
qu'elles remontent au XI^e ou au XII^e siècle, et
qu'elles faisaient partie des dépendances du monas-
tère.

Enfin je dois signaler un fait topographique im-
portant. Le niveau de la cour du château doit être
aujourd'hui à peu près ce qu'il était au XI^e siècle,
car les arcades en question et les débris de l'église
s'élèvent encore à une hauteur normale au-dessus
du sol de la cour. Il me paraît donc probable que
l'ancien *Truncus* et le couvent s'élevaient sur un
monticule naturel ou factice, assez étendu, que
Duplessis a entouré de son enceinte bastionnée (1).

M. Bodin nous a conservé un dessin de la vieille
église Saint-Florent-du-Château, telle qu'elle était
en 1808 ; elle n'a guère changé depuis ce temps,
malgré sa destination actuelle. Le donjon attire les
regards par sa masse imposante ; mais il faut être

(1) L'auteur de la Grande histoire de Saint-Florent pré-
tend qu'il y avait un lac, au lieu même où s'est élevé le
couvent, et qu'il fut desséché par les moines. Ce détail ne
paraît guère probable. S'il y avait un lac, il devait être situé
un peu plus loin, au lieu où sont aujourd'hui les fossés, au
pied du monticule ; peut-être même en a-t-on profité pour
les creuser. (*Hist. Sancti-Florentis Salm.*, p. 231.)

archéologue pour aller visiter dans les casernes du
château les quelques débris des vieux appareils du
XI^e siècle, qu'elles renferment encore. Puisse-t-on
conservé longtemps et perpétuer le souvenir d'un
ancien édifice qui eut sa splendeur, à une époque
dont les œuvres disparaissent tous les jours et tom-
bent dans l'oubli.

D'ESPINAY,
Conseiller à la Cour d'appel,
Président de la Commission archéologique de
Maine-et-Loire, Officier d'Académie.

Faits divers.

Plusieurs journaux ont annoncé que le
grand télescope de l'Observatoire avait déjà
servi à voir des planètes.

Il n'est point achevé et ne le sera pas avant
la fin de l'année. Cependant le principal est
terminé, et l'on pourra faire l'essai dans un
mois.

Cette gigantesque lunette, établie dans le
jardin de l'Observatoire, est abritée sous une
maison tournante. Son piédestal repose sur
des rails circulaires. Un escalier de huit mè-
tres de hauteur y conduit.

Cet escalier a été construit dans une tour
qui, indépendamment du mouvement circulaire,
pivote sur son embase carrée de
manière à permettre à l'observateur de s'ins-
taller à l'oculaire.

La longueur du télescope est de 7 mè-
tres 60 ; son diamètre intérieur de 1 mètre
20, la plus grande largeur des conduites
d'eau.

Il se compose de deux tubes qui, formés
de bandes de fer, sont réunis, par quatre
anneaux de fer forgé, au cylindre en fonte
mesurant 1 mètre 40 de longueur.

Dans sa composition toute métallique,
on a fait entrer du fer, de la fonte, du
bronze et une grande partie du métal de
cloche.

Cette lunette pèse 6,000 kilogrammes ; le
rouage, 12,000 ; les supports, 7,000 ; en
tout 25,000 kilogrammes.

Le miroir, d'une puissance hors ligne, a
été construit par M. Martin. Sa plus grande
épaisseur est de 20 centimètres.

Il pèse 450 kilogrammes.

C'est dans ce miroir qu'une petite glace
parallèle prend les mirages réfléchis et les
renvoie dans l'oculaire.

On termine les pièces de transmission,
pour les mouvements de la déclinaison et de
l'ascension droite correspondant au mouve-
ment de l'axe polaire.

Le régulateur, exécuté d'après les don-
nées de feu M. de Foucault, conserve, mal-
gré la charge de l'appareil, son parfait iso-
chronisme.

Le rouage est mu au moyen d'un poids de
400 kilogrammes, composé de rondelles de
fonte de 20 kilos chacune.

Cette œuvre scientifique a été exécutée
par M. Eichens, l'un des plus habiles cons-
tructeurs de télescopes de l'Europe.

Voici un moyen extrêmement simple
pour conserver le lait pendant un temps
indéterminé : un an si l'on veut. Ce moyen,
nous dit-on, fort usité en Angleterre, et qui
devrait être en France au moment des cha-
leurs, consiste à mettre le lait dans une bou-
teille bien bouchée, qu'on plonge pendant un
quart d'heure dans l'eau bouillante ; ainsi
préparé, le lait, quand on débouche la bou-
teille, se trouve dans un état de conservation
et de fraîcheur parfaites.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Ludovic Pasquier, vannier, et Marie Ver-
ry, lingère, tous deux de Saumur.

Pierre Nore, chef de chantier, d'Evaux
(Creuse), et Joséphine Marolleau, sans pro-
fession, de Saumur.

Henri Rochard, chef de cuisine, et Cécile-
Sophie Sigonneau (veuve), tous deux de
Saumur.

Guy-Armand-Justin-Marie-Joseph Moreau
de Bellaing, capitaine instructeur à l'Ecole
de cavalerie, et Marie-Philomène-Margue-
rite du Colombier, de Saint-Didier de la
Tour du Pin (Isère).

Antoine Daroussat, tailleur d'habits (veuf),
et Louise Duvéau, aubergiste (veuve), tous
deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.

Jeudi 9 septembre 1875.

Représentation extraordinaire avec le concours de **M^{lle} SCRIVANECK**

Des théâtres du Palais-Royal, des Variétés, etc.

M. VASSOR

Du théâtre du Vaudeville,

Accompagnés d'Artistes de Paris.

1° **Le Salon d'attente**, comédie en un acte, de M. Jules Prével.

2° **John et Jean**, pièce en un acte, de M^{me} Amélie Peyronnet.

M^{lle} SCRIVANECK remplira les rôles de *John et Jean*, qu'elle a créés à Paris.

3° **Le Vœu inutile**, comédie en un acte, en vers, de M. Bernard Lopez.

M^{lle} SCRIVANECK remplira le rôle de *Silvia*.

4° **Le Tour de la Boule**, revue en un acte, par M. Emmanuel, exécuté par M. Vassor, qui imitera :

MM. P. Berton, Ravel, Lesueur, Parade, Lafontaine, Dupuis, Baron, Léonce, Berthelot, Geoffroy, Brasseur, Pérez, Lhéritier, Lassouche, Dumaine, Lacrosonnière, Alexandre et Laurent, artistes des divers théâtres de Paris.

5° **Elise a manqué le train**, comédie en un acte, de M. Laurencin.

M^{lle} SCRIVANECK remplira le rôle de *Eudozie*.

6° **Le Homard**, comédie en un acte, de M. Edmond Gondinet.

Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h. 1/2.

Le **Dictionnaire abrégé de la Langue française** que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les dix-huit premiers fascicules sont en vente.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison **ABEL PILON**, de Paris.



M. BAUDOIN

Lévee-Neuve, près Saumur.

Pour l'ouverture de la chasse, **FUSILS DE CHASSE** de Liège et de Saint-Etienne, à 45 0/0 au-dessous du cours, et **articles de chasse**.

TONDEUSE nouveau système Laclark, garantie, à 10 fr. — Repassage à 2 fr., garanti.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie **MENIERE**, place du Pilori.

Marché de Saumur du 4 septembre.

Froment (Ph.) 77 k. 18 40	Huile de lin. 50 40
2 ^e qualité. 74 17 60	Graine trefle 50 60
Seigle. 75 12	— luzerne 50 50
Orge. 65 12 50	Foin (h. bar.) 780 100
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne — 780 85
Fèves. 75 18	Paille — 780 55
Pois blancs. 80 33	Amandes. 50 —
— rouges. 80 38	— cassées 50 —
Graine de lin. 70 24	Cire jaune. 50 250
Colza. 65 23	— Chanvres 1 ^{re} —
Chenevis. 50 25	— qualité (52 k. 500) —
Huile de noix 50 70	2 ^e — —
— chevevis 50 35	3 ^e — —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873. 1 ^{re} qualité	à 75
Id. 2 ^e id.	à 55
Ordin., env. de Saumur 1874. 1 ^{re} id.	à 55
Id. 1874. 2 ^e id.	à 50
Saint-Léger et environs 1874. 1 ^{re} id.	à 55
Id. 2 ^e id.	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874. 1 ^{re} id.	à 45
Id. 2 ^e id.	à 50
La Vienne. 1874. 1 ^{re} id.	à 45

rouers (2 hect. 20).

Souza et environs, 1874	1 ^{re} qualité	à 75
Champigny, 1873	2 ^e id.	à 55
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 75
Id.	2 ^e id.	à 55
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	à 75
Varrains, 1874.	2 ^e id.	à 55
Bourguil, 1873	1 ^{re} qualité	à 75
Id.	2 ^e id.	à 55
Id., 1874.	1 ^{re} id.	à 75
Id.	2 ^e id.	à 55
Restigné	1 ^{re} id.	à 75
Chilou, 1873.	2 ^e id.	à 55
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 75
Id.	2 ^e id.	à 55
Id.	3 ^e id.	à 45

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures 5 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 30 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66 80	15		Soc. gén. de Crédit industriel et	742 50			Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	705	12 50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 80	55		com., 125 fr. p. j. nov.	167 50	2 50		Crédit Mobilier.	635	12 50	
5 % jouiss. novembre.	103 92		07	Crédit foncier d'Autriche	550			Société autrichienne, j. Janv.	608 75	1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	345			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225			Est, jouissance nov.	580	1 25		Orléans.	313 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	474 50	2		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	965	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée.	312 50		
— 1865, 4 %	500	2 50		Midi, jouissance juillet.	700	3		Est.	311		
— 1869, 3 %	347	1		Nord, jouissance juillet.	1171 25	1 25		Nord.	316 75		
— 1871, 4 %	324	1		Orléans, jouissance octobre.	993 75			Ouest.	310		
— 1875, 4 %	466 50			Ouest, jouissance juillet, 65.	620	1 25		Midi.	310		
Banque de France, j. juillet.	3865			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	998 75	5	1 25	Deux-Charentes.	290		
Comptoir d'escompte, j. août.	600	5		Compagnie parisienne du Gaz.	94 50	50		Vendée.	228 75		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500			Société immobilière, j. Janv.	391 25	3 75		Canal de Suez.	535		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910		5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-postal
6 — 45 — — — — — (arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir,
4 — 19 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus
8 — 30 — — — — — omnibus
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-postal

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

A VENDRE

OU A LOUER

DE SUITE,

Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

LE BEAU JARDIN

ET

LES VASTES BATIMENTS DE LA MAREMAILLET

Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.

Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.

Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits.

La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 41, ou à M. LAUMONIER, notaire. (406)

A CÉDER

Pour cause de santé.

UN

MAGASIN DE FERBLANTERIE BIEN ACHALANDÉ.

Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gemmes.

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE

UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 10 septembre 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Pierre Cournay, ancien concierge du tribunal, sis rue du Palais-de-Justice, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lit, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, rideaux, draps, serviettes, essuie-mains, effets, armoire, tables de nuit, un beau christ en ivoire, cadre antique, bibliothèque de différents ouvrages, chaises, banquettes, pendule, buffet, cadres, glaces, flambeaux, montre en argent, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

UNE MAISON DE ROUENNERIE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^r V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^r V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

A VENDRE

Par suite de départ,

UNE AMÉRICAINE

BON CHEVAL ET HARNAIS.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE NOURRICE.

S'adresser au bureau du journal.



LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Soupes et pour Assaisonnements

4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR

1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre

Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT

EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.